

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.266

L'An deux Mille Dix, le 15 novembre à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 novembre 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 novembre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. SIMONNET représenté par M. QUENTIN
M. BESSON représenté par M. GIRAUD
Mme DESCHANP représentée par Mme ROY
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PATRUX représenté par M. REVOLAT
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. MEGLIO, M. SERVIT.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 30

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN CADASTRE
SECTION AX N° 290 SISE A ROYAN LIEU-DIT « LES RULLAS »
A M. & MME ABDERRAHMANE HAMNANE**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Monsieur et Madame Abderrahmane HAMNANE ont fait part le 10 septembre 2010, de leur volonté d'acquérir une emprise du terrain cadastré section AX n° 290, lieu-dit « Les Rullas ».

Par promesse d'achat en date du 22 octobre 2010, ceux-ci se sont engagés à acquérir cette partie de terrain au prix global net vendeur de 1 850 €(mille huit cent cinquante euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis du Service du Domaine en date du 1^{er} octobre 2010,
- VU la promesse d'achat signée de Monsieur et Madame Abderrahmane HAMNANE en date du 22 octobre 2010,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de céder à Monsieur et Madame Abderrahmane HAMNANE, l'emprise du terrain cadastré section AX n° 290 lieu-dit « Les Rullas », d'une superficie de 37 m² au prix global HT de 1 850 €
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,
- de désigner Maître Stéphane LAPEGUE, notaire à Royan, 4 avenue de Pontailac, pour rédiger l'acte de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 novembre 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La Rochelle, le 1^{er} octobre 2010

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA CHARENTE-MARITIME



ADRESSE POSTALE :
Service FRANCE DOMAINE
14, rue Réaumur 17021 LA ROCHELLE CEDEX

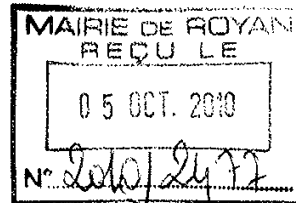
BUREAUX :
FRANCE DOMAINE
7, rue Porte Neuve 17021 LA ROCHELLE CEDEX
Téléphone : 05 46 30 08 73
Télécopie : 05 46 30 18 35
Courriel : tgdomaine017@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Aurélie BOUCHET
Téléphone : 05 46 34 23 44
RC 2010-306V0904

Monsieur le Député-Maire
de Royan

Hôtel de ville
80, avenue de Pontailiac
17205 ROYAN CEDEX



Objet : Avis du domaine

REF : Votre lettre datée du 21/05/2010 – HT/UC
Affaire suivie par M Hubert THOMAS

Monsieur le Député-Maire,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service du domaine sur la valeur vénale d'une emprise de parcelle sis à Royan, lieu-dit « Les Rullas », cadastrée section AX n° 290, d'une superficie de 37m², appartenant à la commune et dont l'aliénation est envisagée par votre municipalité au profit de l'un des propriétaires riverains.

Je vous informe, après enquête, que la valeur vénale actuelle de cette emprise, compte tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, peut être estimée, en vue de ce projet d'aliénation, à : 37m² x 23.5 €/m² = **870 €**.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental
des finances publiques
La chef de la division Domaine

Michèle BONNIN

PROMESSE D'ACHAT

Nous soussignés, M. & Mme Abderrahmane ^{HAMMANE} ~~HAMMANE~~ demeurant
11 ter rue de la Manche 17200 ROYAN

Promettons et nous obligeons à acquérir à l'amiable, dans un délai de six mois à compter de la signature des présentes, à la Ville de ROYAN, une emprise de parcelle d'une superficie de 37 m² cadastrée section AX n° 290 sise lieu-dit « Les Rullas » à Royan, sous les charges et conditions ordinaires, moyennant un prix net HT de 1 850 € (mille huit cent cinquante euros).

Versons, à la signature des présentes, la somme de 10% de la valeur hors taxes du terrain.

Au cas où la promesse serait transformée en acquisition par l'acceptation par le Conseil Municipal de la Ville de Royan dans un délai de six (6) mois à compter de la signature des présentes et suivie par la signature d'un acte authentique dans le délai de deux (2) mois, cette somme viendra en déduction du prix d'achat. Dans le cas contraire, elle restera acquise à la Ville à titre d'indemnité pour l'immobilisation du terrain, sauf dans l'hypothèse où la réalisation de la vente ne pourrait intervenir du fait de la Ville.

Acceptons le terrain dans l'état du jour de la signature de la présente.

Nous engageons à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre, chargés de la régularisation de la vente.

FAIT A ROYAN, LE 22 octobre 2010

Lu et approuvé pour la somme de cent quatre vingt cinq Euros
représentant 10% de la valeur du terrain au prix de mille huit cent
cinquante Euros
Madame HAMMANE Huguette

Monsieur HAMMANE Abderrahmane

PRECISER :

GEOMETRE: SCP Bruno GUINARD
37 Rue de la Manche 17200 ROYAN (Tel 05.46.06.11.56)

NOTAIRE : Maître LAPEGUE Stéphane
4 Avenue de Pontaultac 17200 ROYAN (Tel 05.46.38.46.88)
La mention « lu et approuvé pour la somme de Euros » (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant la signature.



ASSOCIATION
COMMUNALE
ROYANNAISE
ATLANTIQUE

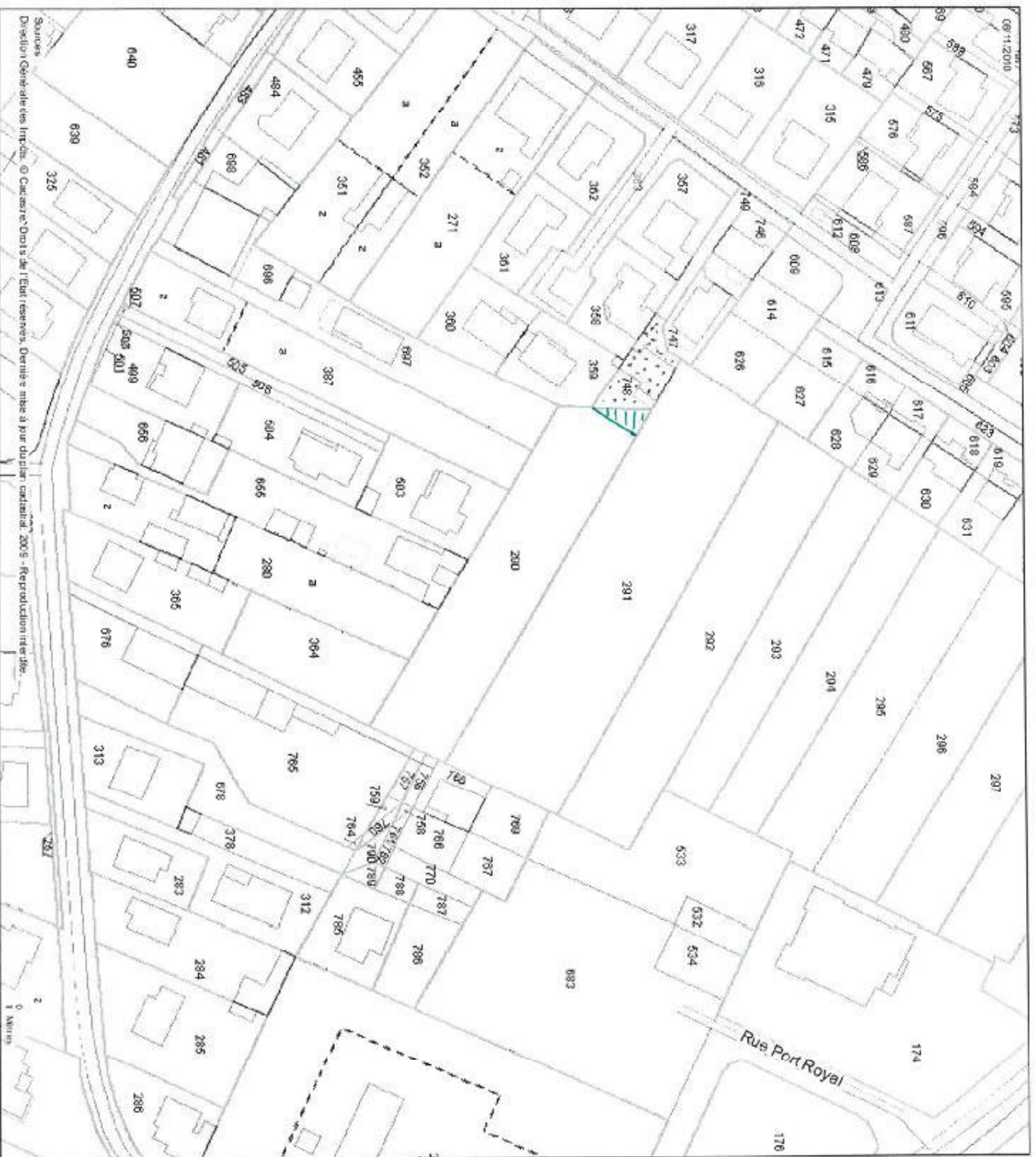
Commune de
Royan




















Partie sollicitée



Propriété
M. Mme HAMMANE



Légende

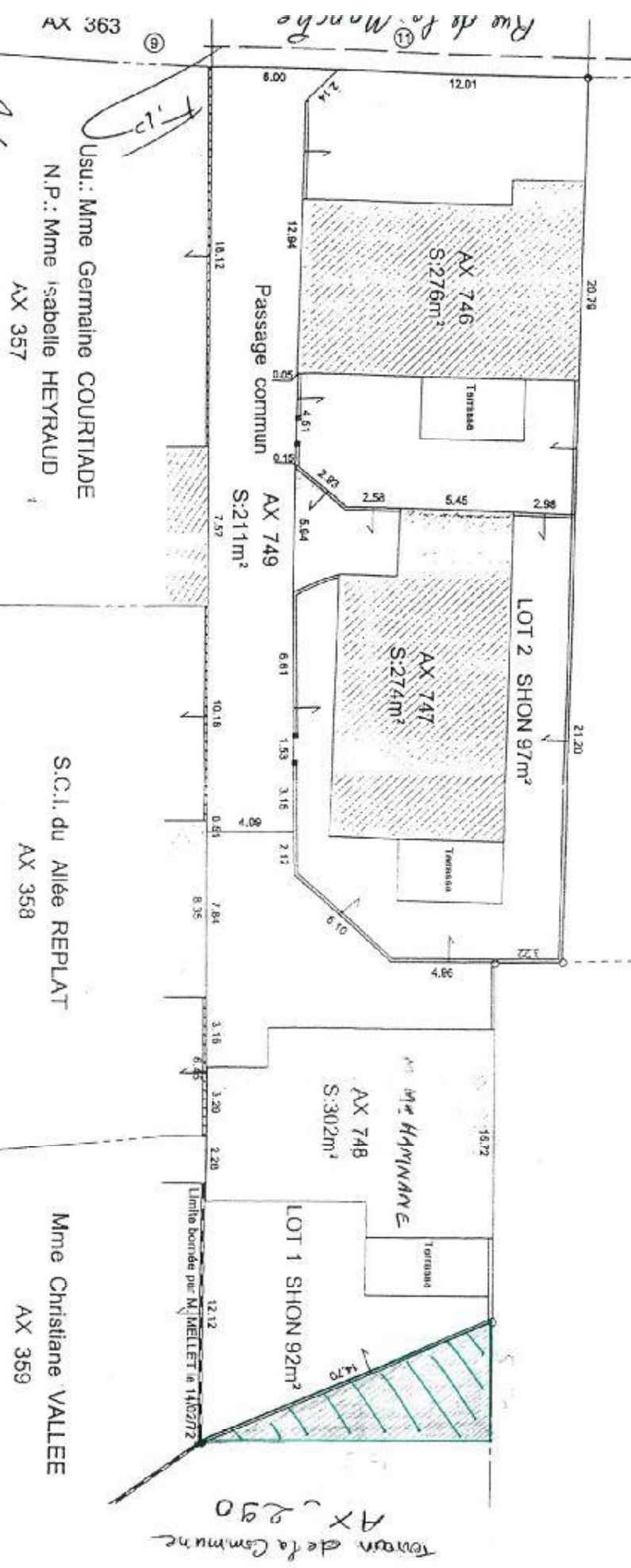
-  Voies cyclables
-  Voies piétonnières
-  Voies autre
-  Voies secondaires
-  Voie principales
-  Voies privées ou autre
-  Voies publiques
-  Bâtements Durs
-  Bâtements Légers
-  Parcelles rejetées
-  Parcelles
-  Subdivisions fiscales
-  Unités foncières
-  Parapet
-  Cimetières
-  Piscine
-  Voie Privée



échelle 1 : 1 327

M. et Mme Georges ZERROUKI
AX 609-614-626

Mme Viviane PAULAIS
AX 291



Usu.: Mme Germaine COURTIADÉ
N.P.: Mme Isabelle HEYRAUD
AX 357

S.C.I. du Aïté REPLAT
AX 358

Mme Christiane VALLEE
AX 359

Terrain de la Commune
AX 290